

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux le 24 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Annie GRATTET Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jenny MORTAGNE Jean-Philippe ROUSSEAU

Absents Excusés : Ludovic COELEMBIER Alexandre JOUSSEMET

Absents non excusés : Laurence BONNEAU

Secrétaire de séance : Annie GRATTET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Christophe GARREAU pour raisons professionnelles

ORDRE DU JOUR :

- De 21 005 Approbation du Compte Administratif
- DE 21 006 Approbation du Compte de Gestion
- DE 21 007 Affectation du résultat
- DE 21 008 Vote des taux
- DE 21 009 Vote du Budget principal
- DE 22 010 Approbation du CA budget annexe lot des sports
- DE 22 011 Approbation du CG budget annexe lot des sports
- DE 22 012 Affectation du résultat du budget annexe lot des sports
- DE 22 013 Vote du budget annexe lot des sports
- DE 22 014 Subvention aux associations
- DE 22 015 vente parcelles lot des sports rectification
- DE 22 016 Piste cyclable modification des demandes de subventions

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal ont approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2022.

DE 2022 005 Approbation du Compte Administratif Communal 2021

Monsieur le Maire apporte quelques explications avant le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire doit se retirer de la salle au moment du vote.

Après discussion et diverses remarques, Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU 1^{er} Adjoint, rappelle les résultats du compte administratif 2021 de la commune.

Sous la présidence de Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif de l'exercice 2021 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 238 327.87
	Réalisé	603 536.77
	Reste à réaliser	72 500.00

Recettes	Prévu :	1 238 327.87
	Réalisé	675 997.16
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 250 642.46
	Réalisé	630 079.35
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu :	1 250 642.46
	Réalisé	1 417 225.08
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	72 460.39
Fonctionnement	787145.73
Résultat global	859 606.12

DE 22 006 Approbation du compte de gestion

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2021 dressé par le receveur.

Constatant que le compte est exact, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2021 du receveur.

DE 2022 007 Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	141 023.27
- un excédent reporté de	646 122.46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	787 145.73
- un excédent d'investissement de :	72 460.39
- un déficit des restes à réaliser de :	72 500.00
Soit un besoin de financement de :	39.61

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	787 145.73
Affectation complémentaire en réserve (1068)	39.61
Résultat reporté en fonctionnement (002)	787 106.12
Résultat d'investissement reporté (001)	72 460.39€

DE 22 008 Vote des taux du BP 2022

Monsieur le Maire fait part au conseil du vote obligatoire des taux même s'ils sont inchangés. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide des taux suivant le tableau ci-dessous

	2021	2022
Taxe foncière (bâti)	39.35%	39.35%
Taxe foncière (non bâti)	48.30%	48.30%

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

DE 22 009 Vote du Budget principal 2022

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Communal avec les principales orientations relatives à la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions budgétaires de Monsieur le Maire et adopte le Budget Primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 009 200.00	1 009 200.00
Fonctionnement	1 399 406.12	1 399 406.12

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

DE 2022 010 Approbation du Compte Administratif du lotissement des sports 2021

Monsieur le Maire apporte quelques explications avant le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire doit se retirer de la salle au moment du vote.

Après discussion et diverses remarques, Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU 1^{er} Adjoint, rappelle les résultats du compte administratif 2021 de la commune.

Sous la présidence de Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif de l'exercice 2021 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	100 000.00
	Réalisé	76 125.05
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu :	100 000.00
	Réalisé	100 000.00
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	100 000.00
	Réalisé	76 125.05
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu :	100 000.00
	Réalisé	76 125.05
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	23 874.95
Fonctionnement	0.00
Résultat global	23 874.95

DE 22 011 Approbation du compte de gestion du lotissement des sports

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2021 dressé par le receveur.

Constatant que le compte est exact, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2021 du receveur.

DE 2022 012 Affectation des résultats budget annexe lot des sports 2021

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0.00
- un excédent reporté de	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0.00
- un excédent d'investissement de :	23 874.95
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	0.00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00
Résultat d'investissement reporté (001)	23 874.95

DE 21 013 Vote du Budget annexe lot des sports 2022

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Communal avec les principales orientations relatives à la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions budgétaires de Monsieur le Maire et adopte le Budget Primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	501 125.05	501 125.05
Fonctionnement	802 250.10	802 250.10

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

DE 2022 014 Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	2021	2022
Souvenir Français	50€	50€
Association pour la pérennité du monument aux morts (poche de la rochelle)	80€	80€
Banque alimentaire	50€	50€
Croix Rouge	50€	50€
Les Amis de la forêt	150€	180€
L'ACCA	150€	180€
Les Cigalous	150€	180€
Loisirs Ferrangeois	150€	180€
Diabls bleus	100€	100€
Société Protectrice des Animaux	762€ (0.82x929)	874 (0.82x1066)
Chambre des métiers	400€ (8x50)	400€ (8x50)
Organisation du 14 juillet ACCA sous réserve de l'organisation effective	150€	150€
Aide pour l'Ukraine via « les petits souliers »		1 000
	2242€	3374€

Le montant étant prévu au budget 2022, le Conseil après en avoir délibéré décide de la répartition des subventions suivant le tableau ci-dessus.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant

DE 2022 015- Vente parcelles lotissement des sports rectification

Monsieur le maire rappelle au conseil :

- Le PA 1715820C0001 (lotissement des sports) accordé le 01 octobre 2020
- L'autorisation de vente des lots accordée le 09 novembre 2021.
- La délibération du 18 novembre 2021 et son prix de 180€ HT le m².

Or les ventes du lotissement vont sur un budget annexe qui, contrairement à la commune est assujetti à la TVA. Il faut donc rectifier la délibération du 18 novembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- Que le prix de chaque lot est de 180 euros T.T.C./m²
- Que les promesses de vente, le dépôt de pièces et les actes authentiques de vente seront reçus par la SELARL HEDELIN & MONNEREAU NOTAIRES ASSOCIES, notaires à FERRIERES 17170, rue Gabriel Baudry LACANTINERIE.
- Que le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les promesses de vente, le dépôt de pièces et les actes authentiques de vente, avec faculté de délégation au profit d'un clerc de notaire au sein de la SELARL HEDELIN & MONNEREAU NOTAIRES ASSOCIES.

DE 22016 Plan de relance création d'un aménagement cyclable sécurisé demande de subvention

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT et le R2123-1 et suivants,
Monsieur le Maire indique qu'une subvention via le Plan France Relance Vélo pour la création d'un aménagement cyclable sécurisé est possible.

Vu les nouveaux lotissements, des commerces présents sur la zone commerciale et des déplacements journaliers des habitants vers ce point de rendez-vous,
Vu le trafic densifié et devenu très dangereux sur la rue de la joaillerie et l'impasse de la forêt,
Monsieur le Maire présente les différents devis et propositions de tracés afin de permettre aux habitants d'aller aux écoles et commerces en toute sécurité.

Vu les différents devis, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir la société Atlanroute pour un montant de 133 969.75€HT.

Ces dépenses sont susceptibles de bénéficier de subventions. Le conseil sollicite l'aide de l'état, de la région nouvelle aquitaine via le Plan France Vélo, la DSIL et département. Dit que les montants sont prévus au budget 2022.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

QUESTIONS DIVERSES

Elections

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la commune est passé au-dessus des 1000 habitants. Il y a donc **obligation d'une pièce d'identité pour pouvoir voter.**

La liste des pièces est indiquée aux conseillers. Elle sera affichée dans le bureau de vote

Fête de la musique

Une fête de la musique est prévue le 18 juin 2022 à côté du restaurant l'amazone par l'association terroir coop record.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés

A 721 A 637 ZL 207

Terrains non bâtis non préemptés

ZB 154